

Vingt-deux millions de francs seront investis

► Le coût du projet Celtor II est estimé à 22 millions de francs, ainsi que l'a expliqué Michel Vogt, vice-président du conseil d'administration. Cette somme comprend le déplacement de la route cantonale.

► L'investissement peut paraître conséquent au premier abord, mais il n'effraie pas Pierre-Alain Schnegg. Le président du conseil d'administration rappelle dans un premier temps que l'exploitation s'étalera sur quarante ans, jusqu'en 2065. Il insiste surtout sur la capacité du futur site de Celtor II, où on pourra entreposer presque 1,4 million de m³ de déchets.

► Toujours selon Pierre-Alain Schnegg, cet investissement n'aura aucun impact négatif pour les communes. «Au contraire, réagit-il, la poursuite de l'exploitation sur quarante ans est une bonne nouvelle pour les communes membres et le porte-monnaie des citoyens.»

► En connaisseur de la gestion d'entreprise, le président du conseil d'administration se risque même au jeu de la spéculation. «Aujourd'hui, les décharges deviennent rares. À mon avis, il n'est pas déraisonnable de penser que le prix au mètre cube ira plutôt en augmentant», prophétise-t-il. AB